

ANALYSE FPS - 2018

Et si la participation réenchantait le
politique ?



Femmes Prévoyantes Socialistes
www.femmesprevoyantes.be



Et si la participation réenchantaient le politique ? – FPS 2018

Marie-Anaïs Simon

Chargée de communication

Secrétariat général des FPS

marie-anais.simon@solidaris.be

Éditrice responsable : Carmen Castellano, Place St-Jean, 1-2, 1000 Bruxelles.

Tel : 02/515 04 01



Introduction

En 2017, l'étude « Noir Jaune Blues » sortait des chiffres inquiétants : moins de 32% des Belges estiment que notre système démocratique fonctionne « plutôt bien »¹. Selon cette même étude, seuls 25% de la population considèrent que voter permet véritablement de changer les choses... Et si, une des solutions face à cette crise de confiance dans le monde politique, c'était de redonner du pouvoir aux citoyens et citoyennes ? Et si la participation citoyenne pouvait apporter un nouveau souffle à la démocratie ?

Face à la complexité de nos sociétés de masse, l'autorité directe des citoyen-ne-s est souvent vue comme peu réaliste. Aujourd'hui, les démocraties occidentales sont représentatives, c'est-à-dire que notre action politique se résume généralement à aller voter pour choisir les représentant-e-s qui prendront les décisions en notre nom. Mais la participation politique des citoyen-ne-s peut et doit aller plus loin. En effet, comme l'explique le politologue Ank Michels², « étant donné que les électeurs se prononcent sur des programmes de partis contenant des idées sur tous types de questions, les élections révèlent rarement les préférences des électeurs au sujet de questions bien particulières ». Ce qui explique, entre autres, le sentiment de déception face aux politicien-ne-s qui nous représentent.

La participation citoyenne, qu'est-ce que c'est?

C'est avec les mobilisations des années 1960-70, contre la guerre du Vietnam et pour les droits civiques entre autres, que s'est popularisée aux États-Unis, la notion de *participation* dans le domaine politique³. Aujourd'hui, ce terme recouvre un ensemble très large d'initiatives qui veulent instaurer une démocratie plus directe. La sociologue Raphaëlle Harou définit ainsi la participation citoyenne comme « l'action de prendre part, collaborer, contribuer à la construction de réponses aux besoins de la collectivité et/ou des divers groupes qui la composent »⁴. Cette participation

¹ Scheuer, Benoît, Bouquin, Stephen, et Tremblay, Dominique. « Noir, jaune, blues 2017 - Quel monde voulons-nous bâtir ? », Survey&Action, janvier 2017

² Michels, Ank. « Les innovations dans la gouvernance démocratique – En quoi la participation citoyenne contribue-t-elle à l'amélioration de la démocratie ? », Revue Internationale des Sciences Administratives, vol. 77, no. 2, 2011, pp. 275-296.

³ Gaudin, Jean-Pierre. « La démocratie participative », Informations sociales, vol. 158, no. 2, 2010, pp. 42-48.

⁴ Harou, Raphaëlle, Fontaine, Pierre, et Rosinki, Zofia, « La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques », Ministère de la Région wallonne, 2003



implique ainsi à nouveau les citoyen-ne-s dans les choix collectifs et politiques en créant de nouveaux espaces de débats et de participation.

Quelques atouts pour plus de démocratie

Selon la chercheuse Marion Carrel, « la participation citoyenne pourrait être l'un des leviers les plus efficaces – et révolutionnaires - pour régénérer la démocratie, toujours en chantier »⁵. Elle permettrait en effet de répondre à une certaine méfiance par rapport au système politique, en redonnant la parole, de la visibilité et du pouvoir à des personnes qui se sentent souvent oubliées.

Tous et toutes peuvent ainsi s'exprimer de manière plus directe et se faire entendre, car ils et elles exercent une véritable influence sur les décisions importantes qui les concernent au premier chef. Lorsqu'elle s'applique au niveau local, la participation citoyenne permet, entre autres, de s'adapter aux spécificités des habitant-e-s. Cela permet de briser les cercles vicieux de l'isolement et du repli⁶.

Effectivement, ces expériences de gouvernance participative permettent de recréer du lien en proposant aux citoyen-ne-s de réinvestir des espaces de rencontres et d'échanges

C'est également une manière de renforcer les compétences civiques des citoyen-ne-s. Le chercheur Ank Michels observe ainsi que « la participation citoyenne a une influence positive sur le développement des connaissances, des compétences et des vertus, quelle que soit la forme de participation citoyenne examinée »⁷. L'auteur Julien Talpin⁸ parle quant à lui de la participation comme d'une « école de la démocratie » où les individus peuvent apprendre à débattre sur l'intérêt général et les affaires publiques. C'est en effet la délibération qui est le mécanisme fondamental dans un processus de prise de décisions politiques. Celle-ci suppose « des discussions et des échanges d'idées, au cours desquels les individus justifient leurs opinions et se montrent disposés à revoir leurs préférences »⁹. Cela mène donc à une émancipation des groupes et des personnes, en particulier les plus précarisées et invisibilisées.

⁵ Carrel, Marion. « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », Informations sociales, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 144-151.

⁶ Bacqué, Marie-Hélène, Henri Rey, et Yves Sintomer. « Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative. La Découverte, 2005, pp. 9-46.

⁷ Michels, Ank. op. cit.

⁸ Cité dans Gaudin, Jean-Pierre. op. cit.

⁹ Michels, Ank. op. cit.



Enfin, la participation citoyenne permet de prendre des décisions rationnelles basées sur des négociations publiques, ce qui renforce l'adhésion à celles-ci à la fin du processus¹⁰. En effet, même si tout le monde n'est pas d'accord, on s'assure qu'aucune opinion ne soit complètement ignorée. Comme Rousseau pouvait déjà l'expliquer à l'époque, la participation joue un rôle important dans la production de règles acceptables pour tous¹¹. En effet, les citoyen-ne-s qui ont participé à un processus décisionnel auront généralement une attitude plus positive vis-à-vis de son résultat que les autres. Cela accroît généralement la transparence de l'action publique ainsi que la circulation des informations.

En bref, la participation citoyenne répond à trois types d'objectifs : des objectifs gestionnaires (intégrer le savoir des citoyen-ne-s dans les décisions), des objectifs sociaux (récréer du lien, éduquer et aider à s'émanciper) et des objectifs politiques (redonner du sens et de la légitimité à la démocratie)¹².

Des initiatives concrètes existent déjà

La plus emblématique des expériences de participation citoyenne, c'est le budget participatif de Porto Alegre, au Brésil dès la fin des années 1980. Des associations de quartiers s'organisent et conçoivent alors, avec le Parti des travailleurs (qui remporte les élections en 1988), un dispositif de contrôle du budget municipal. Chaque année, les citoyen-ne-s participent aux assemblées. Ils et elles décident donc ensemble des priorités par rapport aux investissements qui les concernent, et avec l'administration municipale de la définition du budget général.

On peut également citer le G1000 qui avait émergé lors de la crise politique belge de 2010-2011 afin de « développer de nouveaux outils de délibération »¹³. Ce projet reposait sur un processus en entonnoir qui s'articulait en trois étapes : une large consultation en ligne pour mieux connaître les préoccupations importantes, un sommet citoyen avec des tables rondes et un panel de citoyen-ne-s composé de 32 personnes tirées au sort, dont l'objectif était de proposer des recommandations concrètes¹⁴. Si la méthode a été saluée par les parlementaires et que le concept a été repris à un

¹⁰ Ibidem

¹¹ Ibidem

¹² Bacqué, Marie-Hélène, Henri Rey, et Yves Sintomer. op. cit.

¹³ David Van Reybrouck cité dans d'Yvoire, Raphaëlle. « Le G1000 belge, un modèle de concertation citoyenne », La Croix, Mai 2017.

¹⁴ G1000, « Les méthodes du G1000 », <http://www.g1000.org/fr/> (consulté le 18 juin 2018)



niveau plus local, on peut regretter que les propositions n'aient pas été traduites en mesures concrètes au niveau fédéral¹⁵ !

Ailleurs en Europe, on peut également citer « laprimaire.org » en France qui voulait permettre aux Français « de choisir librement, de manière transparente et démocratique, les candidats qu'ils souhaitent voir se présenter aux élections publiques »¹⁶, remettant ainsi en question le système de parti sclérosé et inaccessible pour monsieur et madame « tout-le-monde » ; les « sommets citoyens » ou « burgertop » aux Pays-Bas qui s'inspirent du G1000 et les plateformes digitales de démocratie directe et participative en Espagne avec Decide.Madrid et Decidim.Barcelona qui permettent aux citoyen-ne-s de faire des propositions politiques depuis leur ordinateur¹⁷.

Pour l'écrivain Francis Dupuis-Dery, ces modes de démocratie participative ne sont cependant pas nouveaux. Au Moyen Âge déjà et pendant la Renaissance européenne, « des milliers de villages disposaient d'une assemblée d'habitant-e-s où se prenaient en commun les décisions au sujet de la collectivité. Les « communautés d'habitants », qui disposaient même d'un statut juridique, ont fonctionné sur le mode de l'autogestion pendant des siècles »¹⁸. La participation à ces assemblées était obligatoire et une absence passible d'amendes. Dupuis-Dery cite ainsi notamment l'exemple des Wendats ou Hurons (ancien peuple autochtone au Canada) qui avaient établi quatre niveaux de gouvernements : le clan, le village, la nation et la confédération.

Au niveau communal, quelques initiatives¹⁹

Aujourd'hui, en Belgique, il existe plusieurs dispositifs permettant d'intégrer la participation au niveau local et communal. Étant donné que la commune est l'autorité publique la plus proche des citoyen-ne-s, elle devient le premier lieu d'émergence pour les formes de démocratie participative. Selon Jean-Pierre Gaudin, cette participation peut cependant prendre trois formes différentes : la

¹⁵ d'Yvoire, Raphaëlle, op.cit.

¹⁶ LaPrimaire.org, « A propos de LaPrimaire.org », www.laprimaire.org (consulté le 18 juin 2018)

¹⁷ Voir à ce propos De Hesselle, Laure, « De la politique sans intermédiaires », Imagine Demain Le Monde, n°125, Janvier-février 2018, pp.6-7. (Aussi en ligne sur <http://www.imagine-magazine.com/lire/spip.php?article2411>)

¹⁸ Dupuis-Dery Francis, cité dans Chouard, Etienne. « Les innombrables expériences démocratiques », Kaizen, juillet 2014.

¹⁹ Ce paragraphe puise la plupart des informations de l'article de Mathieu Lambert « La participation citoyenne au niveau local : différents moyens et des idées pour se lancer » publié sur le site de l'Union des villes et des communes de Wallonie, disponible sur <http://www.uvcw.be/articles/0,0,0,0,1798.htm>



consultation, le débat public ou la décision²⁰. L'implication des citoyen-ne-s y est de plus en plus significative, passant de procédés plutôt passifs à des dispositifs où ils et elles ont véritablement leur mot à dire.

Parmi ces mécanismes de participation, certains sont prévus et encadrés par le droit, voire parfois obligatoires. D'autres sont plutôt mis en œuvre de manière spontanée et représentent des « bonnes pratiques ».

Il est tout d'abord important de rappeler que les conseils communaux sont ouverts à tous et que les habitant-e-s doivent être informés des lieux et dates de ceux-ci²¹. Le budget est lui aussi public, il peut donc être consulté par toutes et tous. Certains conseils communaux ont également prévu des « questions times » ouverts au public lors des réunions de conseil communal²². S'il ne s'agit pas ici de participation en tant que telle, ces dispositifs permettent d'informer les citoyen-ne-s, ce qui constitue une base primordiale à la participation.

Dans les dispositifs de consultation, on retrouve :

- **les conseils consultatifs**²³ qui permettent un dialogue régulier avec les autorités communales ;
- **les consultations populaires** qui se distinguent du référendum par le caractère non contraignant de ces résultats, la question posée lors de ces consultations doit obligatoirement pouvoir être répondue par oui ou non ;
- **les panels ou conférences de citoyen-ne-s** choisi-e-s par tirage au sort ou échantillon représentatif, qui donnent leurs avis aux autorités publiques sur une question de société ;
- **les enquêtes publiques** principalement en matière d'urbanisme et d'environnement, ici encore, les résultats ne sont pas contraignants, mais ils doivent être tenus en compte lors de la prise de décision ;

²⁰ Gaudin, Jean-Pierre, op. cit.

²¹ L'article L1122-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (NLC, art. 87bis) dispose que les lieu, jour et heure et l'ordre du jour des séances du conseil communal sont portés à la connaissance du public par voie d'affichage. Par ailleurs, l'article L1122-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (NLC, art. 93) dispose que les réunions du conseil communal sont en principe publiques.

²² Lambert Mathieu, « La participation citoyenne au niveau local : différents moyens et des idées pour se lancer », Union des Villes et des Communes de Wallonie ASBL, Janvier 2017.

²³ Expressément visés par la loi communale (CDLD, art. L1122-35)



- **les réunions d'information-consultation** visant, comme leur nom l'indique, à informer et consulter la population.

Les dispositifs instaurant le débat public sont plus rares, on y retrouve :

- **la concertation** dont l'objectif est de tendre vers un consensus entre les citoyen-ne-s qui s'expriment et les autorités avec un rapport plus égalitaire que lors d'une consultation ;
- **les comités d'accompagnement de projets** qui font le lien et créent un dialogue entre les responsables de projets, les autorités et les citoyen-ne-s pour une bonne coopération entre les trois acteurs
- **les concertations avec des associations** dans un processus plus ou moins permanent.

Et enfin, il existe quelques initiatives donnant un véritable pouvoir de décision aux citoyen-ne-s, parmi celles-ci il y a :

- **les modèles négociés ou coproductions** qui ne reposent pas sur un avant-projet établi au préalable puis soumis à la population, mais bien d'un projet conçu en commun de A à Z ;
- **les agendas 21** qui visent à planifier les actions locales concernant le développement durable en conciliant les intérêts de chacun-e ;
- **les budgets participatifs** inspirés de l'initiative brésilienne décrite plus haut, qui sont à la fois des espaces de discussion et de décision.

Si ces nombreuses initiatives ont le mérite d'exister, elles soulèvent de nombreuses questions et rencontrent certains obstacles. C'est ce que nous détaillerons dans le point suivant.

Dérives et problèmes

Certains politologues²⁴ comme Robert A. Dahl, soutiennent que « le renforcement politique parmi les classes socioéconomiques plus faibles risquerait de déboucher sur des idées plus autoritaires et donc sur un déclin du consensus sur les règles de base de la démocratie »²⁵. Cet argument rappelle étrangement les discours contre le droit de vote des femmes d'il y a quelques décennies. Lorsque le droit de vote dut passer au Sénat en France, ce sont en effet des sénateurs d'un parti gauche qui

²⁴ Les exemples que nous avons pu trouver étant uniquement masculins, nous gardons ce terme accordé au masculin.

²⁵ Ank, Michels. op. cit



firent obstacle, prétextant que les femmes étaient trop influençables et pas assez autonomes. Ils avaient en effet peur à l'époque que les femmes ne votent à droite²⁶. Cet argument, s'il paraît paternaliste et dépassé aujourd'hui, rappelle cependant l'importance de l'information (neutre) dans le processus de participation. Pour prendre part aux décisions et aux débats publics, il est important que les citoyen-ne-s, quelle que soit leur classe socioéconomique, soient correctement et objectivement informé-e-s des enjeux.

Cet argument défendu par certains politologues fait également émerger un réel obstacle que pourrait rencontrer la démocratie participative : l'exclusion de certaines parties de la population. Que ce soit parce que le monde politique les juge moins aptes à participer de manière pertinente, parce qu'eux-mêmes ne s'en sentiraient pas capables, parce qu'ils ne seraient pas suffisamment informés ou ne disposeraient pas de suffisamment de temps pour s'intéresser à cette participation politique, certains groupes pourraient être mis à l'écart de ces dispositifs décisionnels. Sans une attention particulière, les femmes, par exemple, pourraient être sous-représentées dans ces processus de participations. Et pourtant, comme le soulignent Marie-Hélène Baqué, Henri Rey et Yves Sintomer dans leur texte « La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique? », "la présence effective d'individus provenant des différents groupes sociaux est une condition nécessaire si l'on veut que l'intérêt général ne se construise pas "sur le dos" des groupes absents des débats".

Par ailleurs, l'utilisation de la participation pour revitaliser l'intérêt démocratique peut avoir des effets contreproductifs si elle n'influence pas véritablement les décisions et qu'elle sert d'opération de communication. Si elle se résume à une fausse promesse ou qu'elle ne sert qu'à légitimer une décision déjà prise, les citoyen-ne-s s'en rendent compte et cela diminue encore plus leur confiance dans la démocratie ! Comme l'explique la sociologue Marion Carrel, la participation ne devient intéressante que « lorsqu'elle recherche une réelle démocratisation des modes d'élaboration des politiques publiques »²⁷.

Le problème face à cela, c'est que les pouvoirs publics ont encore du mal à reconnaître la capacité et la légitimité qu'on les citoyens et citoyennes à contribuer aux prises de décisions et de leur donner

²⁶ Vandell, Philippe. « Pourquoi les Françaises n'ont-elles obtenu le droit de vote qu'en 1945 ? », France Info, décembre 2015.

²⁷ Carrel, Marion. op. cit.



un véritable pouvoir... Et, par rapport à cela, les citoyen-ne-s ont du mal à s'organiser pour faire entendre leur voix (surtout lorsqu'ils/elles sont en situation de précarité). Dans la plupart des cas d'implication de la population dans les prises de décisions aujourd'hui, l'initiative part de l'administration ou du pouvoir politique vers la population dans une dynamique « top down »²⁸ qui ne cède pas la place à une véritable démocratie participative où les initiatives peuvent également venir des citoyen-ne-s.

Quelles solutions alors ?

Pour instaurer une véritable participation des citoyen-ne-s dans les décisions politiques avec tous les bienfaits que cela peut apporter (et que nous avons décrit plus haut), il faudrait donc, selon Marion Carrel, que les institutions associent leur population au processus de décision dès la définition des orientations stratégiques et l'allocation des ressources financières (comme c'est le cas par exemple à Porto Alegre). Il faudrait également encourager, valoriser et accompagner ce « pouvoir d'agir » des individus pour qu'ils puissent former des collectifs « autonomes, visibles et puissants »²⁹.

La sociologue reprend ainsi les préconisations produites par plusieurs instances³⁰. Parmi ces suggestions, il nous semble intéressant de retenir celles-ci :

- Confier l'animation des débats à un tiers neutre, formé à l'animation et « capable d'utiliser des supports créatifs pour diversifier les publics » ;
- Organiser des groupes et des collectifs pour encourager la participation des personnes en situation de précarité afin d'éviter leur isolement et le découragement des participant-e-s ;
- Souligner l'importance de l'éducation des professionnel-le-s et des élu-e-s à de nouvelles formes de participation (plutôt que d'insister sur la formation des habitant-e-s) ;
- Allouer évidemment des budgets suffisants pour la mise en place de ces procédés.

De quoi inspirer et enrichir les processus de participation qui existent déjà et qui pourraient être amenés à se créer !

²⁸ Bacqué, Marie-Hélène, Henri Rey, et Yves Sintomer. op. cit.

²⁹ Marion Carrel, op. cit.

³⁰ Celles-ci étant : le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le Conseil national des villes et le Centre d'analyse stratégique



Entre démocratie participative et démocratie représentative : la démocratie liquide!

En faisant le point sur ce que requiert la démocratie participative, on peut très vite se rendre compte que celle-ci ne pourra pas être appliquée à tous les types de décisions ou tous les niveaux de pouvoir. Elle constituerait cependant un outil primordial qui viendrait en soutien à notre démocratie représentative en crise.

Par ailleurs, certain-e-s ont poussé la réflexion plus loin en imaginant comment la participation pourrait remplacer notre démocratie représentative actuelle. C'est notamment ce que propose le principe de démocratie liquide³¹. Située à l'interstice entre la démocratie participative (ou démocratie directe) et la démocratie représentative, cette nouvelle forme politique, notamment théorisée par le Parti Pirate³², propose plus de fluidité. Les citoyen-ne-s pourraient prendre directement certaines décisions et participer aux processus démocratiques, notamment grâce à des outils numériques³³, mais ils et elles pourraient aussi décider de ne pas prendre ce pouvoir et le déléguer à quelqu'un. D'où l'idée d'élire des délégué-e-s et non des représentant-e-s.

Si l'on peut avoir un doute quant à l'utilisation des outils numériques à ce niveau, tout le monde n'y ayant toujours pas accès de la même manière (fracture numérique), l'imbrication entre démocratie directe et représentative devrait pouvoir inspirer une meilleure articulation entre ces deux manières de prendre des décisions.

Conclusion

Aujourd'hui, face à la crise de confiance que traverse le monde politique, la participation semble à bien des égards pouvoir apporter des solutions, ou tout du moins des pistes à explorer pour redonner un nouveau souffle à notre démocratie. Si l'on veille à ce que cette participation soit inclusive, elle peut même réussir à faire entendre la voix de ceux et celles qui se retrouvent souvent

³¹ Détaillé par Bryan Ford dans l'article "Delegative Democracy" paru en mai 2002 et consultable (en anglais) sur <http://www.brynosaurus.com/deleg/deleg.pdf>

³² Parti politique présent dans différents pays européens qui défend des valeurs de liberté et de partage dans le monde réel et virtuel.

³³ Par exemple, le programme open source "Liquid Feedback" développé par le Parti Pirate Allemand, permet aux utilisateurs et utilisatrices de voter en ligne sur toute une série de sujets regroupés par thème



exclu-e-s du débat démocratique (dont les femmes qui sont toujours sous-représentées en politique aujourd'hui)! Il est cependant primordial que cette participation puisse réellement influencer les décisions politiques. Plus question aujourd'hui donc de s'en servir comme d'un outil de communication ou de légitimation de décisions déjà entérinées.

Mais lorsque l'on pose ce constat, de nouvelles questions se posent, de nouvelles réflexions s'ouvrent. Quelles méthodes pour mettre en place cette participation de manière totalement égalitaire? Pourquoi limiter la participation aux prises de décisions politiques ? Ne pourrait-on pas imaginer d'étendre cela aux lieux de travail, aux comités de quartier, aux associations et aux collectifs par exemple ?

Plus les expériences de participations citoyennes seront encouragées, plus nous pourrons voir se dessiner les réponses à ces interrogations.



Bibliographie

BACQUÉ, Marie-Hélène, HENRI Rey, et YVES Sintomer. « Introduction. La démocratie participative, un nouveau paradigme de l'action publique ? », Gestion de proximité et démocratie participative. Une perspective comparative. La Découverte, 2005, pp. 9-46.

CARREL, Marion. « La gouvernance est-elle démocratique ? Les enjeux de la participation citoyenne », Informations sociales, vol. 179, no. 5, 2013, pp. 144-151. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2013-5-page-144.htm>.

CHOUARD, Etienne. « Les innombrables expériences démocratiques », Kaizen, juillet 2014, consulté le 14 juin 2018 sur <https://www.kaizen-magazine.com/article/innombrables-experiences-democratiques-non-atheniennes-lire-graeber-dupuis-deri-et-rediker/>

Code de la démocratie locale et de la décentralisation (NLC, art. 87bis et art. 93), article L1122-14 et L1122-20

DE HESSELLE, Laure, « De la politique sans intermédiaires », Imagine Demain Le Monde, n°125, Janvier-février 2018, pp.6-7

D'YVOIRE, Raphaëlle. « Le G1000 belge, un modèle de concertation citoyenne », La Croix, Mai 2017, consulté le 18 juin 2018 sur <https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Le-G1000-belge-modele-concertation-citoyenne-2017-05-11-1200846399>

FORD, Bryan. « Delegative Democracy », Mai 2002, disponible sur <http://www.brynosaurus.com/deleg/deleg.pdf>

G1000, « Les méthodes du G1000 », <http://www.g1000.org/fr/> (consulté le 18 juin 2018)

GAUDIN, Jean-Pierre. « La démocratie participative », Informations sociales, vol. 158, no. 2, 2010, pp. 42-48. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2010-2-page-42.htm>

HAROU, Raphaëlle, FONTAINE, Pierre, et ROSINKI, Zofia, « La participation des citoyens à la vie communale : enjeux et pratiques », Ministère de la Région wallonne, 2003, disponible sur <https://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/plaquette3.pdf>

LAMBERT Mathieu, « La participation citoyenne au niveau local : différents moyens et des idées pour se lancer », Union des Villes et des Communes de Wallonie ASBL, Janvier 2017, consulté le 12 juin 2018 sur <http://www.uvcw.be/articles/0,0,0,1798.htm>

LaPrimaire.org, « A propos de LaPrimaire.org », www.laprimaire.org (consulté le 18 juin 2018)

MICHELS, Ank. « Les innovations dans la gouvernance démocratique – En quoi la participation citoyenne contribue-t-elle à l'amélioration de la démocratie ? », Revue Internationale des Sciences Administratives, vol. 77, no. 2, 2011, pp. 275-296. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-internationale-des-sciences-administratives-2011-2-page-275.htm?1=1&DocId=382071&hits=3134+3133+2876+2875+286+285>



SCHEUER, Benoît, BOUQUIN, Stephen, et TREMBLOY, Dominique. « Noir, jaune, blues 2017 - Quel monde voulons-nous bâtir ? », Survey&Action, janvier 2017, disponible sur <http://www.cecineestpasunecrise.org/content/uploads/2018/03/Resultats-complets-grande-enquete-L.pdf>

VANDEL, Philippe. « Pourquoi les Françaises n'ont-elles obtenu le droit de vote qu'en 1945 ? », France Info, décembre 2015, consulté le 18 juin sur https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/les-pourquoi/pourquoi-les-francaises-nont-elles-obtenu-le-droit-de-vote-1945_1790989.html

QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes un mouvement féministe de gauche, laïque et progressiste, actif dans le domaine de la santé et de la citoyenneté. Regroupant 9 régionales et plus de 200 comités locaux, nous organisons de nombreuses activités d'éducation permanente sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que mouvement de pression et de revendications politiques, nous menons des actions et militons pour les droits des femmes : émancipation, égalité des sexes, évolution des mentalités, nouveaux rapports sociaux, parité, etc.

Nous faisons partie du réseau associatif de Solidaris. En tant que mouvement mutualiste, nous menons des actions et militons contre les inégalités de santé.

Toutes nos analyses et nos études sont disponibles sur notre site :

www.femmesprevoyantes.be



Avec le soutien de :

